

MISE EN GARDE DE L'AUTORITÉ CONTRE LES ACTIVITÉS DE DIGITAL 1 MEDIA INC.

Montréal, le 28 mars 2007 – L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les activités de Digital 1 Media inc. qui sollicite par téléphone des investisseurs québécois pour leur proposer d'acheter de ses actions.

Située à Fort Lauderdale, cette société contacte des investisseurs potentiels en leur offrant d'acheter de ses actions ou d'agir à titre d'intermédiaire. Or, cette société n'est pas inscrite auprès l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité tient à souligner que les personnes qui investissent dans des produits ou placements financiers qui ne sont pas autorisés à être commercialisés au Québec, ou encore qui font affaire avec un intermédiaire qui n'est pas inscrit à l'Autorité, ne sont pas protégées et que les recours mis à leur disposition se révèlent complexes.

En conséquence, la plus grande prudence est recommandée aux investisseurs sollicités.

Si vous recevez un appel téléphonique de messieurs Larry Kerschenbaum ou Andrew Zelman, ou de toute autre personne vous offrant d'investir dans ou par l'intermédiaire de la société Digital 1 Media inc, soyez extrêmement prudents. Il apparaît que M. Kerschenbaum a déjà été reconnu coupable de fraude en valeurs mobilières aux États-Unis.

De façon générale, l'Autorité des marchés financiers vous rappelle de :

- faire preuve de la plus grande prudence face à des produits ou des services financiers proposés, par téléphone, sur des sites Web, à l'occasion de courriers électroniques non sollicités ou encore par des courriers postaux envoyés à votre domicile.
- vous demander pourquoi un étranger vous appellerait pour vous proposer un investissement.
- demander à la personne qui vous propose des placements par téléphone de vous fournir ses coordonnées et si elle refuse, de mettre fin à la conversation.
- vérifier, avant de prendre une décision, que la société ou la personne qui vous propose un produit, est inscrite auprès de l'Autorité et que le produit proposé est lui aussi autorisé. Vous pouvez vérifier ces renseignements en communiquant avec l'Autorité des marchés financiers.
- vous protéger en vous renseignant sur les occasions de placement qui vous sont offertes avant de délier les cordons de votre bourse, et ce, peu importe qui les sollicite.
- de redoubler de prudence, si le produit offert ou son rendement semble trop beau pour être vrai. Ne succombez pas aux promesses mirobolantes.

Pour plus d'information, lisez la brochure de l'Autorité [« Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières »](#). Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

De plus, pour bien vous préparer à faire face à l'univers complexe des produits et services financiers, nous vous invitons à consulter les sept autres brochures éducatives portant sur l'épargne et l'investissement. Vous pouvez vous les procurer à partir du site Web de l'Autorité en consultant la rubrique [« Investissez de façon éclairée »](#) présentée à la section consacrée aux consommateurs ou en contactant un agent du Centre de renseignements de l'Autorité au 1 866 526-0311.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement : Frédéric Alberro
(514) 940-2176

Intervenants du secteur financier :
(877) 525-0337, Composez le 1 pour l'industrie

Consommateurs et épargnants :
(877) 525-0337, Composez 8 pour les
consommateurs

www.lautorite.qc.ca